

**Bruxelles Urbanisme et Patrimoine**  
**Monsieur B. PERILLEUX**  
**Directeur-chef de service**  
**Fonctionnaire délégué f.f.**  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80 / bte 1  
**B – 1035 BRUXELLES**

Réf. D.U. : 15/cpfd/649519  
Réf. D.M.S. : /  
Réf. C.R.M.S. : AA/KD/SBK40031.614  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

**Objet : SCHAERBEEK.Boulevard Auguste Reyers.**  
**Réaménagement complet du boulevard Auguste Reyers suite à la démolition du viaduc.**  
**Demande de certificat d'urbanisme – Avis de la CRMS.**

En réponse à votre lettre du 24 novembre 2017 sous référence, reçue le 27 novembre, nous vous communiquons **les remarques** émises par notre Assemblée, en sa séance du 13 décembre 2017, concernant l'objet susmentionné.

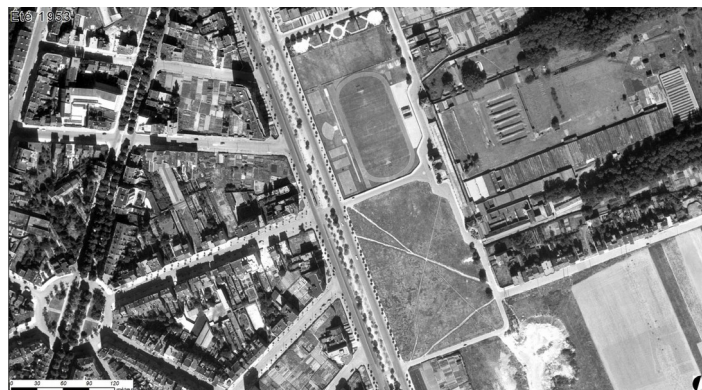
L'ensemble est compris pour partie dans la zone de protection de deux bâtiments classés sis square Vergote, n°s 16 et 45.

Le boulevard participe à la Grande (improprement Moyenne) Ceinture reprise au PRAS en ZICHEE et espace structurant.

#### Rétroactes

En sa séance du 14/01/15, la CRMS a émis un avis favorable sous réserve sur la démolition du viaduc Reyers, y compris l'abattage de 170 arbres.

La CRMS a également participé à différentes réunions avec l'ADT, relatives au sort de l'Enclos des Fusillés dans le cadre de l'évolution du Schéma Directeur RTBF/VRT. Lors de la réunion du 5/04/2013 (MEDIAPARK), l'importance du réaménagement du boulevard fut soulignée, de même que la composition urbaine d'origine, où les rues transversales donnaient sur les éléments saillants de l'ancien Tir National (cf. BRUCIEL 1953, ci-après).

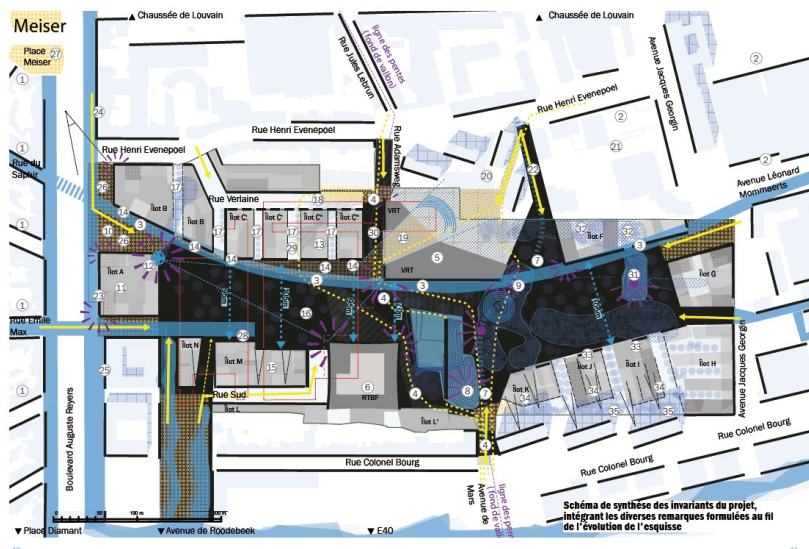


D'autres réunions ont suivi, à caractère plus général, et où l'articulation avec le boulevard Reyers fut à chaque fois évoquée (ex : lien direct avec l'avenue Emile Max, liaison verte vers Josaphat). Ainsi, la réunion/visite du 15/06/15 portant sur l'Enclos des Fusillés a fait l'objet d'un avis de la CRMS le 24/06/15.

Le schéma suivant est extrait d'un document daté du 07/09/16, à l'occasion d'une réunion relative à l'état d'avancement du projet global, montrant la prise en compte de la problématique Reyers, suite à ce qui précède.

On y voit :

- le lien physique et visuel avec l'avenue Emile Max, voirie de 24 m ;
- le lien physique et visuel avec la rue du Saphir, voirie de 15 m.



Cette réunion en date du 11/01/17 a fait l'objet d'un PV par Perspective.brussels (ex-ADT).

### Contexte de la demande

Le dossier consiste en une demande de certificat d'urbanisme à considérer « comme une première étape, non contraignante en terme d'aménagement, d'un processus global et participatif. »

La problématique du Viaduc Reyers, qui est ancienne, a trouvé une réponse partielle par la décision du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de le démolir en août 2014. Pour rappel, ce viaduc est intégré à un complexe plus vaste incluant l'arrivée de l'E40 (autoroute de Liège, destinée à devenir un boulevard urbain, selon le SD RTBF/VRT) et la station de pré-métro Diamant (cf. annexe 1 : brochure STIB de 1972 illustrant la complexité de cet ouvrage et annexe 2 : bref historique).

### Remarques de la CRMS

L'analyse de la Commission se fonde sur :

- la « Note explicative et préparatoire à l'étude d'incidences » (44 pages)
- une « Vue en plan » à l'échelle de 0,5 / 100 ; cette vue en plan ne reprend que les modifications envisagées au droit des ouvrages routiers, soit entre le milieu du square Vergote et la rue de l'Opale (ex-viaduc, 4 trémies routières). Vers Meiser, l'aménagement futur sera réalisé ultérieurement, à la lumière du prolongement du tunnel du semi-métro qui reste à étudier. (Rem : le projet d'un tunnel routier sous Meiser est abandonné.)
- un plan « Implantation et coupes ».

Les remarques qui suivent s'alignent sur le contenu de la note explicative :

- Page 9/44 :

La requalification urbaine se limite ici aux logiques circulatoires.

**Elle devrait préciser ce qui fait la qualité d'un boulevard : plantations continues, potentiel et confort de promenade, mise en valeur des propriétés riveraines, etc.**

Par ailleurs le boulevard Auguste Reyers appartient aux « boulevards de Grande Ceinture ». L'appellation « Grande Ceinture » pour désigner le Ring est inconnue des Bruxellois (voir page 26), il s'agit là d'une autoroute, non d'une enfilade de boulevards.

- Page 10/44 :

**L'intérêt de la proposition de l'ARAU réside certes dans la création d'un giratoire unifiant en un ensemble structuré et lisible un carrefour déjeté, il réside aussi dans la volonté de recréer des alignements d'arbres continus.**

**La faisabilité d'un apport naturel de lumière au profit de la station Stib « Diamant » mériterait d'être aussi étudiée.**

- Page 11/44 :

La note signale que le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a marqué son accord sur la réduction de largeur des trémies, sauf celle venant de l'E40 vers le square Vergote.

Cette dernière devrait être réduite au même titre que les trois autres, c'est une condition nécessaire pour un bon aménagement de surface ; c'est d'ailleurs ce qui est dessiné en plan.

**Ce point devrait être clarifié (erreur matérielle de dessin ?, texte non mis à jour ?).**

**Le dessin du bureau d'architecture ARCANNE localise des traversées de part et d'autre du square Vergote. Cette idée est à retenir.**

- Page 12/44 :

Les objectifs poursuivis font référence aux articles 26.3 et 25.3 du PRAS.

**La CRMS rappelle également l'existence d'autres prescriptions comme la 21 (ZICHEE) et 24 (espaces structurants).**

- Pages 15 et 16/44 :

Il semblerait que le rétrécissement des trémies se fasse au profit d'une dalle béton, et non d'un terre-plein.

**La CRMS s'interroge sur la pertinence d'une dalle en béton pour y planter des arbres.**

- Page 18/44 :

La réalisation d'un tunnel de tram long impliquera un réaménagement de surface au minimum depuis la rue du Saphir jusqu'à la place Meiser et au-delà.

**Comment garantir la cohérence des aménagements de surface Beliris / Bruxelles Mobilité, depuis la place Meiser au square Vergote ?**

- Page 19/44 :

Le projet « PARKWAY E40 », dont l'auteur de projet fut désigné en janvier 2015, a fait l'objet d'une approbation formelle le 19/01/17 (<http://www.mediapark.brussels/fr/zones-strategiques/m%C3%A9thode-0>).

Ce projet n'est pas sur le site internet, or il se greffe sur une partie particulièrement sensible du boulevard.

Le projet « MEDIAPARK » demande aussi qu'il y ait une continuité magistrale avec l'avenue Emile Max ainsi qu'avec la rue du Saphir.

Par ailleurs, le projet postule que la zone de recul par rapport au boulevard devrait permettre de créer un espace vert linéaire, en lien avec le futur parc intérieur, en direction de la place Meiser, et au-delà, vers le

parc Josaphat. Cette contrainte devra être prise en compte dans le cadre du réaménagement de la place (hors demande de CU).

- Page 20/44 :

Commence ici l'évaluation des incidences, préalable à l'étude des incidences proprement-dite.

Le chapitre « *Urbanisme et patrimoine immobilier* » oublie l'existence de PRD successifs, d'un avant-projet (2013) et d'un projet (2016) de PRDD qui ont des ambitions particulières en matière de verdoisement du boulevard.

***La CRMS rappelle que le PRAS, en matière d'espaces structurants (prescription 24), stipule clairement que « les espaces structurants arborés doivent être plantés de manière continue et régulière ».***

- Page 21/44 :

***Le Schéma Directeur RTBF-VRT (mise en œuvre de la Zone Levier n° 12) ayant engendré les projets MEDIAPARK et PARKWAY E40 devrait être évoqué en amont de ceux-ci.***

- Page 22/44 :

Le patrimoine architectural est vu sous l'angle restrictif de la réglementation du patrimoine classé et/ou protégé.

***La CRMS rappelle sa philosophie, partagée par le projet de PRDD, de considérer que la structure viaire et paysagère de la ville constitue elle-aussi un patrimoine. L'avis récent de la CRD (26/11/17) abonde en ce sens.***

En matière de faune et flore, la CRMS ne peut partager les limitations imposées au végétal au vu des ouvrages souterrains rénovés. ***Il appartient (ou appartenait ?) à ceux-ci de s'adapter à un projet d'aménagement verdoyé de surface, et non l'inverse, en particulier le long des nouvelles parois des trémies (arbres de première grandeur).***

- Pages 26 et 27/44 :

La CRMS s'étonne qu'il ne soit nulle part fait mention d'une volonté de réduire drastiquement le trafic automobile à Bruxelles, alors que les PRD successifs s'inscrivent en ce sens (- 20%) et que *Goodmove* (processus participatif au nouveau Plan régional de Mobilité) ira probablement bien au-delà.

- Page 27/44 :

***Il est utile de rappeler ici l'existence des différents pôles de développement régionaux autres que Reyers*** : la CRMS et la CRD, dans leurs avis concernant le projet de PRDD, signalent que la plupart sont situés sur la Grande Ceinture, et donc impacteront significativement les actuelles lignes 7 et 25 : « Campus » au franchissement du canal, Josaphat, Plaine (ULB-VUB), Casernes, Prisons, etc.

- Page 29/44 :

La CRMS est évidemment favorable à une prise en compte efficace, confortable et conviviale des modes actifs. ***Cela implique aussi qu'il y ait un nombre suffisant de franchissement du boulevard.***

- Page 31 et 32 /44 :

***Les alternatives doivent d'abord s'envisager sous l'angle urbanistique, architectural et paysager.***

La variante souterraine du carrefour Max n'a pas de raison d'être, celle-ci étant insécure et inaccessible aux PMR, et non en phase avec l'ampleur demandée par le projet régional MEDIAPARK.

- Page 33/44 :

Mêmes remarques concernant le tunnel piéton situé au milieu du square Vergote.

De plus, l'aménagement existant est peu en phase avec la mise en valeur du Monument au Génie, initialement situé place de l'Yser.

Les remarques précédentes et la collaboration de la CRMS avec Perspective.brussels (ex-ADT) confortent et complètent l'avis général émis par la CRMS en sa séance du 14 janvier 2015.

Il est important d'intégrer au projet les orientations d'aménagements patrimoniales et urbanistiques évoquées plus haut et de réaliser les actuels travaux de manière à les respecter.

*En particulier, il s'agira de :*

- *rétablir un quadruple alignement d'arbres et lui donner un rôle structurant sur tout le tronçon du boulevard compris entre la place Meiser et le square Vergote. La diminution de largeur des 4 trémies doit s'inscrire dans cette logique ;*
- *privilégier la régularité des plantations sur la logique purement circulatoire ;*
- *pour ce faire, profiter du rétrécissement des trémies pour y localiser un terreplein pour des arbres de première grandeur ;*
- *aménager un carrefour fédérateur, lisible et convivial au droit de l'ancien viaduc (chaussée de Roodebeek, Diamant, Cerisiers ; voir projets ARAU et Arcanne). Etudier la possibilité, dans ce carrefour, d'un apport de lumière naturelle pour la station Diamant ;*
- *étendre l'application de ces principes au réaménagement futur du square Vergote et de la place Meiser ;*
- *associer dès à présent Beliris pour la prise en compte de ces principes d'aménagement lors de la conception du futur tunnel trams ;*
- *assurer les liaisons et les vues transversales de part et d'autre du boulevard Reyers en fonction de tracés viaires existants et/ou programmés dans les grands projets régionaux en cours :*
  - *rue du Saphir (projet MEDIAPARK),*
  - *avenue Emile max (dispositif de 24 m de large (projet MEDIAPARK),*
  - *de part et d'autre du grand carrefour à créer,*
  - *de part et d'autre du square Vergote ;*
- *désaffecter les deux liaisons piétonnes souterraines Max et Vergote, insécures et non accessibles aux PMR.*

*Afin de permettre l'évolution du projet, il est indispensable de compléter le plan par l'ajout de son environnement proche (zones de recul, bâti existant ou projeté, etc.).*

Pour conclure, la CRMS rappelle que l'urbanisme des abords du boulevard Reyers, véritable morceau de ville, a été pensé par rapport au boulevard proprement dit. La trame viaire qui s'y développe doit signifier tout à la fois la circulation dans les rues, les perspectives transversales, les endroits de passage, etc. Il s'agit là d'une véritable opportunité de recréer le lien (par ex, avec la chaussée de Haecht).

A l'heure de la relance de la mobilité douce, et notamment des incitations à la marche, la CRMS insiste pour réhabiliter et revaloriser les promenades plantées (privilégier celles ayant existé plutôt qu'en inventer de nouvelles artificielles). Schaerbeek constitue à elle seule une véritable succession de coulées vertes qu'un plan directeur pourrait aisément remettre en évidence. Il s'agit de rendre au « vert » sa valeur structurante et non plus de la limiter à son seul rôle ornemental.

La CRMS demande d'être associée au processus d'élaboration du projet définitif.

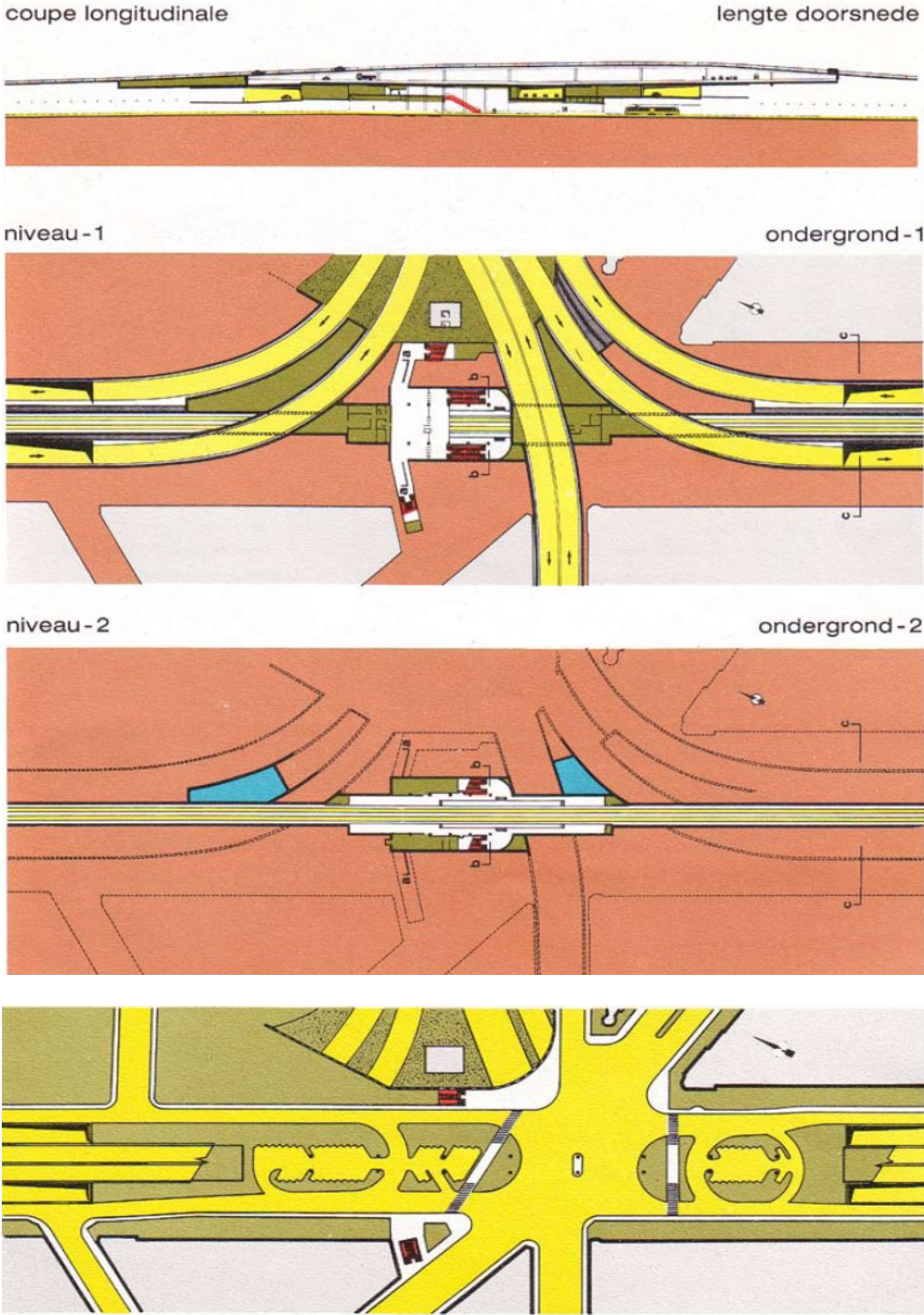
Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

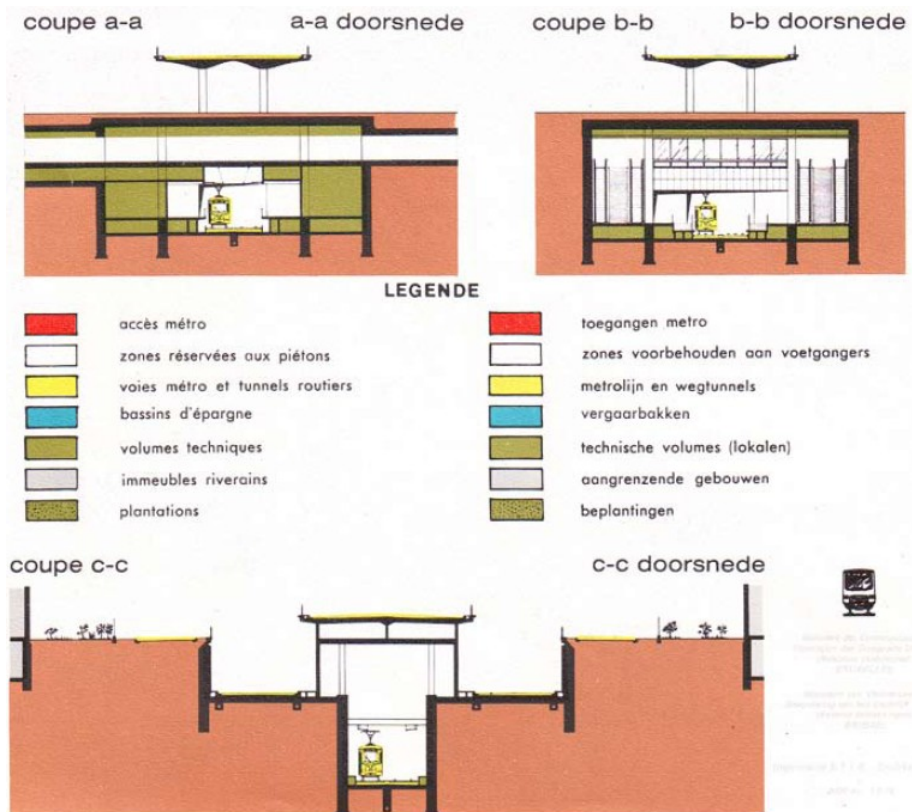
A. AUTENNE  
Secrétaire

M.-Fr. DEGEMBE  
Présidente f.f.

Copie à : B.U.P. – D.M.S. : Mme M. Kreutz ; B.U.P. – D.U. : Mme V. Henry.

**ANNEXE 1**





STIB 1972





## ANNEXE 2 : Bref historique du boulevard<sup>1</sup>

« Avec les boulevards Général Wahis et Lambermont, le boulevard Auguste Reyers constitue la section schaarbeekoise du grand boulevard circulaire proposé en 1866 par l'inspecteur-voyer Victor Besme dans son *Plan d'ensemble pour l'extension et l'embellissement de l'Agglomération bruxelloise*. Si son tronçon longeant le Tir national, entre l'avenue de Roodebeek et la chaussée de Louvain, est déjà décrété par l'arrêté royal du 31.12.1889, le reste du futur boulevard Auguste Reyers n'est percé qu'à partir de 1909. Le chantier avait été attribué en 1906 à l'entrepreneur Edmond Parmentier par délibération communale, en vertu de conventions conclues avec l'État. Les travaux avaient dû être reportés suite à un problème d'expropriation, tranché par l'arrêté royal du 18.09.1908. Le boulevard est doté d'un terre-plein planté d'arbres et une zone de recul de 9,50mètres est réservée pour le bâti. À l'origine dénommée boulevard Militaire, l'artère est rebaptisée en séance du Collège communal du 10.11.1911 en hommage à un militaire belge, bourgmestre de Schaerbeek de 1909 à 1921, Auguste Reyers (Aarschot, 1843 – Schaerbeek, 1924). »

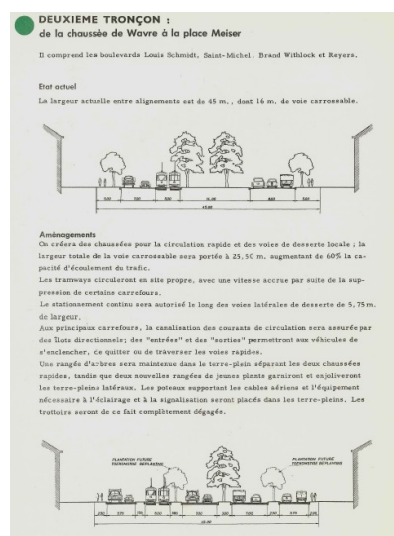
« Décidée en 1950, la création de l'autoroute Bruxelles-Liège, dénommée E5 puis E40, est mise à l'étude à partir de 1964 et réalisée suivant un plan quinquennal de 1969 à 1973. L'arrivée en ville de l'E40, buttant littéralement sur le boulevard Reyers, nécessite un réaménagement de la zone. De nombreux projets sont envisagés par l'Administration des Routes du Ministère des Travaux publics, ainsi que quelques contre-projets par la Commune de Schaerbeek. Comme les autres artères de ceinture, le boulevard Reyers est transformé en autoroute urbaine. L'E40 est canalisée en tunnels sous le boulevard, qui débouchent en trémies symétriques vers la place Meiser et vers le square Vergote. Afin de dégager le carrefour formé par les avenues de Roodebeek, du Diamant et des Cerisiers, un viaduc est envisagé dès 1967 entre la rue Général Gratry et l'avenue de l'Opale et construit au début des années 1970. Enfin, à l'angle de l'avenue du Diamant est établie une station sous-terrainne de pré-métro, mise en service en 1972. »

Ainsi, après la première étape Besme / Léopold II et des boulevards à 4 rangées d'arbres, a succédé une deuxième étape de mutation en autoroute urbaine.

Cette évolution radicale est décrite à la page 32 de « Bruxelles carrefour de l'Occident », ouvrage publié par le Ministère des Travaux Publics en 1956. (Page suivante, l'ouvrage complet est disponible en pdf à la CRMS)

La troisième étape de retour à un boulevard urbain de Grande Ceinture peut être datée de 1995, date à laquelle les tranchées ouvertes du boulevard St-Michel et du boulevard Brand Whitlock, non loin de là, ont été couvertes et aménagées en jardin avec, à nouveau, 4 rangées d'arbres.

Le réaménagement du boulevard Auguste Reyers, suite à la démolition du viaduc, est ainsi l'occasion de continuer dans une logique d'aménagement plus urbain.



<sup>1</sup> Extrait de la fiche DMS sur [http://www.irismonument.be/fr.Schaerbeek.Boulevard\\_Auguste\\_Reyers.html](http://www.irismonument.be/fr.Schaerbeek.Boulevard_Auguste_Reyers.html)